L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Vers un Projet Alimentaire Territorial pour le Tarn et Garonne

Porteur du projet : Chambre d'agriculture du Tarn et Garonne

Démarche départementale intégrant le territoire Garonne Quercy Gascogne

Rn PAT
Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

Subvention FEADER de 22 021,09€, votée par le Comité de programmation du GAL : 24/05/2023

La Chambre d'agriculture s'est engagée depuis 2020 dans un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du département. Le PAT labellisé en novembre 2021*, fait partie de la 60aine de démarches PAT labellisées en juin 2023 en Occitanie.*

Prévus dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, **les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** ont pour ambition de « fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de **la question de l'alimentation,** contribuant ainsi à « la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire ».

Les PAT jouent un rôle essentiel **pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant** les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et de manière générale tous les acteurs de l'alimentation.

Ces enjeux se retrouvent dans les lois dites **EGAlim** visant à favoriser une alimentation saine et durable pour tous, avec notamment une obligation pour la restauration collective d'introduire 50 % de produits durables ou sous signe officiel de qualité, dont 20 % de produits bio à partir du 1er janvier 2022.

Ce Projet Alimentaire Territorial du Tarn-et-Garonne est une **démarche d'animation territoriale multi-partenariale** portée par la Chambre d'agriculture en collaboration avec le Conseil départemental et l'EPLEFPA de Montauban (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole). Il vise **une coopération entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation** afin de mutualiser les expériences et la création d'une dynamique à l'échelle départementale. Les enjeux de cette coopération sont les suivants :

- économique, en accompagnant et développant le tissu agricole par la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs ;
- social, en favorisant une alimentation de qualité pour tous ;
- éducatif, en lien avec les établissements scolaires mais aussi auprès du grand public ;
- environnemental, afin de préserver et gérer durablement les ressources naturelles du département.

Le PAT a l'ambition de **structurer l'offre agricole et alimentaire du département afin de renforcer la mise en relation entre l'offre et la demande** et permettre aux exploitants agricoles d'améliorer la valorisation de leurs productions et la captation de la valeur ajoutée. Il permet de soutenir les productions agricoles du département en encourageant les pratiques responsables, comme l'agriculture biologique ou Haute Valeur Environnementale, pour permettre à tous d'accéder à une alimentation locale de qualité.

Il s'ancre également dans les besoins d'accompagnement des établissements de restauration collective **pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM.**

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Il vise à coordonner les actions engagées par différents partenaires mais aussi les démarches PAT à plus petite échelle (PAT du Pays Midi-Quercy, PAT émergents à l'échelle des Communautés de communes). Le premier Comité de pilotage **du PAT multi-partenarial** a été organisé le 24/02/2022.

Une des premières actions essentielles du PAT a été la mise en place **d'une plateforme logistique - numérique et physique**- pour offrir aux agriculteurs un outil logistique permettant de servir la restauration collective scolaire à court et moyen termes, puis les petites, moyennes et grandes surfaces et les associations de solidarité. L'objectif était de regrouper et de structurer l'offre existante sur le département, tout en permettant aux producteurs et aux collectivités de s'affranchir des coûts de logistiques individuels importants.

Le territoire du PETR fournit **la majorité de l'offre agricole susceptible de fournir le PAT** (principales productions concernées : maraîchage et arboriculture).

La plateforme numérique *(hors dossier LEADER)* *www.le-82-dans-son-assiette.fr est aujourd'hui accessible sur le net*	***La plateforme logistique physique*** *(hors dossier LEADER) pour la centralisation des commandes et des livraisons, et le regroupement de productions est opérationnelle depuis début janvier.* La Chambre d'agriculture devait initialement l'aménager sur son site existant de la Ferme de Bexianis à Montbeton. L'aménagement a finalement été finalement réalisé dans des locaux plus adaptés sur **Montauban**.

La demande d'aide LEADER a porté sur les frais salariaux de l'animateur PAT pour l'animation de la démarche (période de 21 mois)

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.1 - Promouvoir les produits agricoles locaux et accompagner leur commercialisation dans des circuits courts :

- Etude, animations et investissements pour la mise en place de projets alimentaires de territoire, approvisionnement des structures collectives de restauration en produits de proximité et de qualité.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 27/06/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**71 818,32 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**22 021,09 €**
Autre cofinanceur :	
→ Etat (Préfecture Région)	35 433,55 €
Autofinancement	14 363,68 €